

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 10.10.2024

Date d'affichage 10.10.2024

Objet de la délibération

Demande de subvention DETR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 octobre 2024 Et publication du 22 octobre 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE GAMARDE LES BAINS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 040-214001042-20241017-2024_57-DE



Séance du 17 octobre 2024

l'an deux mille vingt quatre
et le 17 octobre

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Julien Lageste et Adelino Machado

Excusés : Mme Camille Dulamon et M. Pierre Lanquetin

Absents : Mmes Patricia Roudaut et Céline Villenave

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un cabinet dentaire.

Afin de commencer les travaux dès septembre 2024, une dérogation a été accordée par la Préfecture avant le lancement de la campagne de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de constituer le dossier de demande d'aide financière au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

- Projet : Cabinet Dentaire

Dépense totale HT prévisionnelle : 80 000 €

Aide demandée DETR	40 %	32 000 €
Fonds propres	60 %	48 000 €
Total du plan de financement		80 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel avec demande d'aide financière au titre de la DETR 2025
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

